



# NAVIGUER SUR INTERNET EN TOUTE SÉCURITÉ



# PRÉSENTATION

-Élaine Beaulieu, agente socio-communautaire, SPVM

-Roxanne Milette, Conseillère en prévention, Tandem RDP-PAT

Internet = contenu public

Internet= responsabilités

Réfléchissez avant de publier



***Tout geste posé en ligne peut être permanent!***

- Internet c'est public, tu as donc des responsabilités. Réfléchis avant de publier quoique ce soit sur les réseaux sociaux.
- Montrerais-tu ces contenus à tes parents , à un membre de ta famille, à ton enseignant ou à des policiers???
- Tous les contenus mis en ligne peuvent devenir permanent dès qu'une personne l'enregistre dans son ordinateur.
- Vidéos, photos et commentaires envoyés par message texte à ton copain/copine ou ton meilleure ami (e) peuvent se retrouver en ligne lors d'un conflit.



# Les réseaux sociaux;

Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter,  
Messenger, jeux en ligne,

Certaines applications, comme Snapchat, affirment que les photos ou vidéos restent visibles quelques secondes. Par contre, on peut en faire une capture d'écran qui peut ensuite être enregistrée et partagée à l'infini. Donc, ces contenus peuvent devenir permanent et se retrouver sur le nuage internet.

# POURQUOI UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX?

- Partager nos photos
- Partager nos pensées
- Communiquer avec nos ami(e)s
- Organiser des événements
- Partager des articles et nos opinions
- Jeux et applications



# LES RISQUES ET LES DANGERS SUR INTERNET ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

## Mise en garde

Cette photo nous démontre à quel point il est facile de se faire passer pour quelqu'un d'autre et qu'il peut être difficile de savoir à qui on parle ou avec qui on échange. Il est possible que ce soit une personne malveillante.



# CYBERDÉPENDANCE

**Quand internet prend les commandes!  
Il est important de garder le contrôle!**



On appelle une personne cyberdépendante, une personne qui est captivée, éprise, ou passionnée à outrance des réseaux informatiques et de l'ordinateur.

Indices de perte de contrôle chez un individu:

- Incapable d'arrêter d'utiliser internet,
- Argumente de plus en plus pour obtenir du temps supplémentaire pour utiliser internet,
- Prend plus de temps sur l'ordinateur qu'à s'occuper de sa famille, ses amis, ses loisirs, ses besoins de base,
- Obtient de mauvais résultats scolaires,
- Démontre des signes de plus en plus importants de fatigue,
- Ment aux membres de sa famille ou à ses amis sur le temps consacré sur internet.
- Devient colérique ou déprimé lorsqu'elle est privée d'internet.

Conseils:

- Changer sa routine,
- Déterminer d'avance la durée que l'on souhaite passer en ligne,
- Utiliser l'alarme d'un cadran pour gérer son temps,
- Faire des activités de loisirs en dehors d'internet pour se tenir occupé.



# CYBERPRÉDATEUR

Un cyberprédateur est un individu qui utilise internet pour communiquer avec des jeunes d'âge mineur dans un but sexuel, pornographique ou criminel (ex: vol d'identité, fraude, extorsion, pédophilie).





# LES MOYENS UTILISÉS PAR LE CYBERPRÉDATEUR POUR PIÉGER SA VICTIME:

- Te fait des compliments ou te dit être en amour avec toi,
- Utilise la pitié ou la culpabilité,
- Te menace ou suscite la peur en toi,
- Te fait des promesses de célébrité ,
- T'offre du travail payant,
- Se fait passer pour une vedette ou un jeune (faux profil),
- Dit qu'il connaît ton nom ou ta famille,
- Utilise l'urgence (ex: te dit que ta mère a eu un grave accident d'auto et qu'elle est hospitalisée),
- Te demande de lui envoyer des photos intimes de toi,
- Te harcèle et persiste dans ses demandes,
- Utilise tes confidences contre toi ou dit vouloir t'aider,
- Utilise l'argent et les cadeaux pour te piéger.

## Conseils:

- Ne fait pas confiance aux inconnus,
- Ne répond pas à leur demande,
- N'accepte pas de rendez-vous d'une personne que tu ne connais pas,
- Méfie-toi des jeux en ligne car les cyberprédateurs les utilisent pour te rejoindre,
- Ne donne pas tes informations personnelles (adresse, âge, école, numéro de téléphone, etc...)
- Protège tes photos.

# CYBERINTIMIDATION

*La cyberintimidation :*

Acte de violence posé en ligne, une seule fois, ou l'encouragement de celui-ci dans le but de nuire, blesser, ridiculiser, menacer ou harceler quelqu'un (ex: rumeurs, photos, vidéos, messages, page web, blogue, sondage).

*L'intimidation :*

Acte de violence à répétition en personne ou l'encouragement de celui-ci incluant un rapport de force inégal dans le but de nuire, blesser, ridiculiser, menacer ou harceler quelqu'un. Il peut s'agir de n'importe quelle forme de violence.



## Conseils:

- Protège ton compte à l'aide des paramètres de sécurité,
- Choisis bien tes amis(es),
- Sois poli et respectueux ,
- Pose-toi la question: « Est-ce acceptable ou non? »
- N'encourage pas la violence physique ou verbale,
- Exprime ton désaccord de manière non-violente

# SI TU ES VICTIME!

Si tu es victime de cyberintimidation, d'arnaque en ligne, de cyberprédateur, de fraude, de piratage, de vol d'identité...

## Voici les recommandations:

- Ignore les messages et ne répond pas,
- N'ouvre pas les liens suspects,
- Ignore les demandes de personnes inconnues,
- Prend une photo, une capture d'écran ou encore, imprime les messages et les photos, conserve-les comme preuve pour la police,
- Signale le profil, les messages ou les photos inappropriés au site internet,
- Bloque le compte de la personne et/ou son numéro de téléphone selon le cas,
- Supprime et change ton compte au besoin ou ton numéro de téléphone
- Change ton mot de passe,
- Parles-en avec un adulte de confiance.

**Appelle la police (911)**

# SEXTAGE ET IMAGES INTIMES

*Le sextage est l'action d'envoyer des photos à caractère sexuel (photos osées, nues ou en sous-vêtements) ou de ses parties intimes (sein, fesse, vulve, pénis) ou de celles des autres par messagerie texte, courriel, réseaux sociaux ou par tout autre moyen informatique.*

Lien vidéo à copier-coller: <https://www.youtube.com/watch?v=xjRv3okyfww>



## INTERDIT PAR LA LOI POUR LES MOINS DE 18 ANS...

• Il est interdit par la loi de prendre (production), d'envoyer (distribution) ou d'avoir en sa possession des photos osées de soi ou de ses parties intimes ou de toute autre personne mineur. Il s'agit de pornographie juvénile.

## RISQUES ASSOCIÉS AU SEXTAGE:

- Que les photos soient vues par mes parents, amis, membres de la famille, inconnus,
- Que les photos demeurent indéfiniment sur le nuage internet et continuent de circuler sans l'accord de l'individu,
- Être sollicité par un pédophile,
- Être victime d'un cyberprédateur,
- Être victime de cyberintimidation ou d'intimidation et de moqueries par des personnes de son entourage,
- Avoir des problèmes avec la justice, accusation criminelle, casier judiciaire,
- Se retrouver sur des sites de pornographie juvénile,
- Avoir une mauvaise réputation auprès de ses amis.

# QUOI FAIRE SI TU ES VICTIME DE SEXTAGE?

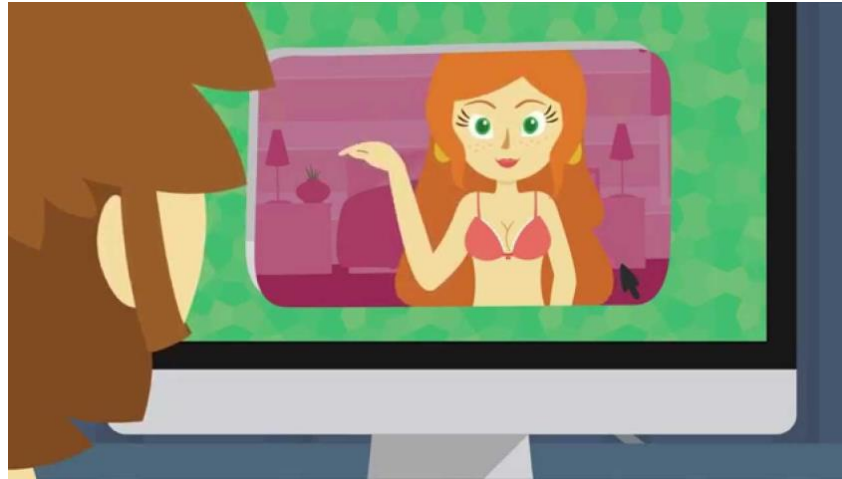
## **SEXTAGE:**

- Agis **rapidement**, les secondes comptent!
- Détermine sur quels sites la photo a été partagée,
- **Signale** la photo au site internet concerné,
- **Supprime** la photo,
- **Demande** à la personne de retirer la photo,
- **Parle-en** à un adulte de confiance.
- **Dénonce** à la police

# SEXTORSION

La sextorsion est un cyberprédateur qui te menace de publier sur un site internet ou d'envoyer à tous tes contacts sans ton consentement, une photo/vidéo osée de toi si tu ne payes pas une rançon ou si tu n'envoies pas d'autres photos/vidéos osées de toi.

Lien vidéo à copier-coller: <https://www.youtube.com/watch?v=GNfXNk2-Vsc>



## Conseils:

- Méfie-toi des inconnus ou des personnes qui vont te demander de te déshabiller devant ta webcam.
- Ne montre pas tes parties intimes ou n'envoie pas de photos osées de toi sur internet.

# QUOI FAIRE SI TU ES VICTIME DE SEXTORSION?

## SEXTORSION:

- **Dis non**, ne réponds pas aux messages,
- **N'envoie surtout pas** d'argent ou d'autres photos/vidéos,
- **Conserve** une copie imprimée ou une photo des messages,
- **Signale** les photos au site internet,
- **Supprime** les photos,
- **Cesse** la communication et bloque le cyberprédateur,
- **Supprime et change** de compte internet au besoin ou de numéro de téléphone
- **Parle-en** à un adulte de confiance.
- **Dénonce** à la police

# LE CONSENTEMENT SEXUEL

Les dispositions sur l'âge de consentement s'appliquent à toutes les formes d'activités sexuelles, soit des contacts sexuels (ex: un baiser) aux relations sexuelles.

Si le plus jeune  
partenaire a...

Selon la loi, l'autre  
partenaire ne doit pas  
être âgé de plus de...

12-13 ans

2 ans moins un jour

14-15 ans

5 ans moins un jour

- Un enfant de 11 ans et moins ne peut pas consentir à des activités sexuelles.
- Un adolescent de 12 à 15 ans peut consentir à des activités sexuelles en autant qu'ils respectent la différence d'âge permise par la loi.
- Au Canada, à partir de 16 ans, un adolescent peut consentir à une activité sexuelle avec le partenaire de son choix.
- Pour les jeunes de 12 à 17 ans, le partenaire le plus âgé ne doit pas être en posture d'autorité (professeur d'école, employeur, entraîneur de sport), de confiance ou d'exploitation vis-à-vis du plus jeune, et le plus jeune ne doit pas être en situation de dépendance envers lui.
- Dans tous les cas, le consentement doit être donné de façon libre et éclairée par les deux partenaires.





# MA SEXUALITÉ M'APPARTIENT!!

- Relation saine= Honnêteté, respect, communication, confiance, égalité, sécurité...
- Sexualité=Respect
- Sexualité=Intimité
- Sexualité=Consentement/Choix
- C'est important de se fixer des limites personnelles et de respecter celles des autres. Chaque personne à des limites différentes. Celles-ci changent et évoluent en fonction des situations et de l'âge. Parles-en à un adulte de confiance si quelqu'un ne respecte pas tes limites personnelles.

# QUI PEUT VOUS AIDER?

## Personnes de référence

- Parents ou tuteurs
- Ami(e)
- Adulte de confiance
- Membre de la famille
- Professeur
- TES
- Psychoéducatrice
- Policier

## Sites internet d'informations

- [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)
- [www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)
- [www.habilomedias.ca](http://www.habilomedias.ca)
- [www.aidezmoisvp.ca](http://www.aidezmoisvp.ca)
- [www.cyberaide.ca](http://www.cyberaide.ca)
- [www.uneportegrandeouverte.ca](http://www.uneportegrandeouverte.ca)
- [www.EDUCATIONtextuelle.ca](http://www.EDUCATIONtextuelle.ca)
- [www.respecttoi.ca](http://www.respecttoi.ca)
- [www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca)
- [www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca](http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca)

## Lignes d'écoute

1800-668-6868  
1800-263-2266

## Autres ressources:

- **Mercredi, j'en parle à mon avocat:** [www.ajbm.qc.ca](http://www.ajbm.qc.ca) 514-954-3446
- **Commission des services juridiques:** [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)
- **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels:** [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca) 1-866-LE CAVAC